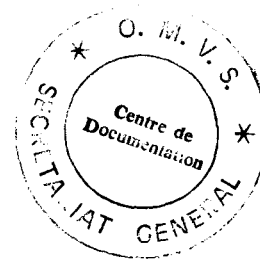


09245

Octobre 1991

Cahier 2

odi



**AJUSTEMENT STRUCTUREL ET AGRICULTURE
IRRIGUEE AU SENEGAL**

Philip Woodhouse et Ibrahima Ndiaye



**L'appui du CTA a permis l'ouverture
du Réseau à l'Afrique francophone**

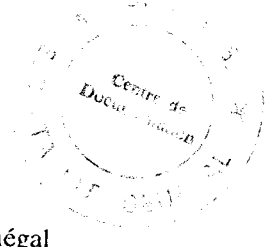
09245

AJUSTEMENT STRUCTUREL ET AGRICULTURE IRRIGUEE
AU SENEGAL

Philip Woodhouse et Ibrahima Ndiaye

Table des matières

	Page
1. Introduction	3
2. L'irrigation dans la vallée du fleuve Sénégal	5
3. Les droits fonciers dans le cadre du management de l'irrigation	8
4. Le désengagement de la SAED	12
5. L'agriculture irriguée à la suite du désengagement de l'Etat	21
Références	32



Philip Woodhouse est Maître de Conférences à l'Institute of Development Policy and Management (Institut de politique et de gestion du développement) à l'Université de Manchester, Royaume Uni. Ibrahima Ndiaye est Responsable du Département d'Informatique et de Traitement de Données au Réseau Africain pour le Développement Intégré, Dakar.

Ce document est un extrait d'une monographie plus longue publiée par l'Open University - Centre de Télé-Enseignement Universitaire - (voir Woodhouse et Ndiaye, 1990), et basé sur une recherche financée par le Social Science Research Council - Comité de Recherche pour les Sciences Sociales - (USA) et l'Open University (Royaume Uni).

AJUSTEMENT STRUCTUREL ET AGRICULTURE IRRIGUEE

Philip Woodhouse et Ibrahima Ndiaye

1. INTRODUCTION

Au début des années 90, des programmes d'ajustement structurel liés aux prêts de l'IMF et de la Banque mondiale avaient été mis en oeuvre par le Gouvernement du Sénégal depuis 10 ans. La stratégie de l'IMF a tenté de réduire les déficits du budget et du commerce en réduisant la consommation, en particulier la consommation publique, et en stimulant les exportations par des glissements dans la politique nationale des prix. La série de trois prêts de la Banque mondiale pour l'ajustement structurel a aussi renforcé la politique des prix et la réduction des dépenses de l'Etat, en particulier par l'intermédiaire de la restructuration ou l'abolition des organisations para-gouvernementales. Ces orientations politiques furent concrétisées dans la Nouvelle Politique Agricole (NPA) du gouvernement sénégalais publiée en 1984, qui établit des directives dans quatre domaines principaux:

1. Transfert de certaines fonctions para-gouvernementales, telles que le stockage des récoltes, aux producteurs - responsabilisation paysanne - en liaison avec une réorganisation des coopératives et des groupes d'agriculteurs;
2. transfert du système de fourniture des intrants agricoles des organisations para-gouvernementales au secteur privé;
3. réduction d'ensemble des activités des agences de développement para-gouvernementales;
4. changements dans la politique des prix pour éliminer toutes les subventions aux intrants agricoles et pour établir des prix de consommation nationale suffisamment élevés pour assurer une protection de la production nationale de céréales contre les importations.

La politique des prix pour les céréales a été définie dans le Plan Céréaliier en 1986, dont l'objectif était d'augmenter la production nationale de cultures

vivrières d'environ 50% par rapport aux besoins nationaux dans les années 80 à 80% avant la fin du siècle. Pour concrétiser cela, le Plan a proposé des prix à la production plus élevés, une augmentation des prix à la consommation pour permettre un taux de protection d'au moins 25% pour les céréales produites dans le pays par rapport aux céréales importées, et une augmentation de 75% du rendement des céréales grâce à une plus grande utilisation des intrants (Commander et autres, 1989).

L'élément de protection le plus important fut mis en oeuvre pour la production nationale de riz. Le riz était le composant le plus important des importations de céréales vivrières, constituant 77% des 453 000 tonnes de céréales importées commercialement chaque année entre 1981 et 1984. Le riz est une partie importante, et encore croissante, de l'approvisionnement alimentaire à la fois dans les zones rurales et urbaines.

L'accent mis sur l'augmentation de la production de riz dépend essentiellement du développement de l'irrigation pour la production de cultures vivrières. A cet effet, 75% du budget d'investissement en 1986-1989 était désigné pour le développement de l'irrigation. Sur cette part, deux tiers, constituant 46% de tout l'investissement agricole, devaient être dépensés dans la vallée du fleuve Sénégal (Afrique Agriculture, 1986). La mise en valeur de la vallée du Sénégal par le gouvernement repose sur la croyance selon laquelle la production irriguée serait énormément améliorée par deux facteurs:

- l'Après-barrage: la réalisation de deux barrages, l'un au sommet du bassin fluvial, à Manatali au Mali, et l'autre près de l'estuaire à Diama, qui permettraient une irrigation tout au long de l'année à travers toute la vallée;
- le Désengagement: le retrait de l'Etat à l'égard de la fourniture des intrants et services agricoles pour permettre un approvisionnement par l'intermédiaire des marchés commerciaux.

Avec l'achèvement des barrages en 1987, l'Après-barrage est devenu une réalité. En conséquence, la croissance rapide prévue pour la production alimentaire irriguée est désormais considérée comme dépendant du rythme de désengagement de l'Etat. Ce document décrit la portée de ce désengagement au début de 1989. Sur la base des travaux effectués sur place de janvier à mars 1989, il identifie les tendances qui émergent de

l'agriculture irriguée et utilise ces tendances pour évaluer l'effet du processus de désengagement sur le rendement agricole.

Nous continuons à utiliser le terme 'désengagement' dans ce document pour décrire le processus de retrait de l'Etat. Dans d'autres travaux effectués pour des pays anglophones, les termes 'turnover' (déplacement) et 'privatisation' (privatisation) sont tous les deux utilisés pour décrire différents composants de ce processus. 'Turnover' est souvent utilisé pour décrire la délégation des devoirs relatifs au management de l'eau aux associations locales (et parfois la coordination du crédit, du marketing et des engrais). 'Privatisation' est la délégation des responsabilités au secteur privé.

2. L'IRRIGATION DANS LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL

Le Sénégal coule le long de la limite méridionale du désert du Sahara, formant la frontière entre le Sénégal, sur la rive sud, et la Mauritanie, sur la rive nord. En 1972, les gouvernements du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie ont formé une organisation pour le développement du bassin fluvial (OMVS - Organisation pour la Mise en Valeur de la Vallée du Sénégal) qui, avec l'aide financière et technique étrangère, a établi des plans concernant un total de plus de 300 000 ha de cultures irriguées dans la vallée, dont 224 000 ha se trouvent sur la rive sénégalaise.

Les conditions d'exploitation varient considérablement sur la longueur de la rivière, à cause du climat et de la topographie, mais pour les besoins de ce document, nous ne distinguons que trois régions du côté sénégalais:

Le delta, qui s'étend de la côte à un point situé à quelques kilomètres en amont de Dagana. Avant la construction du barrage de Diama, l'eau de mer pénétrait aussi loin en amont que Podor pendant la saison sèche, et la salinité de la plupart des sols qui en résultait rendait la culture des récoltes impraticable. Le Delta était donc peuplé d'une façon parsemée avant l'intervention de l'irrigation.

La vallée moyenne qui s'étend de Dagana à Dembakane, où l'agriculture effectuée lors du recul des crues s'est concentrée sur l'utilisation des cuvettes - parties basses de la plaine d'inondation qui sont couvertes d'eau pendant un mois ou plus par la crue annuelle du fleuve. Les droits coutumiers de la terre sur les cuvettes sont répartis entre trois grandes castes spécialisées respectivement dans la pêche, l'élevage des moutons et